

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

02B-212002265-DE_013_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : HAUTE-CORSE

Arrondissement : Corte

PIETRASERENA - COMMUNE

Séance du mercredi 15 avril 2026

Délibération N° DE_013_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 10/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Pietraserena), sous la présidence de Bernard VANNUCCI.

Présents : Bernard VANNUCCI, Anne-Marie ALESSANDRI, Charles CHIARAMONTI, Dominique CELERI, Paul VINCENTI

Représentés :

Absents et Excusés : Pascale SIALELLI, Angélique GABRIELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne-Marie ALESSANDRI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué à la défense

Désignation d'un délégué à la défense

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner au sein du conseil municipal un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Une seule candidature à la fonction de "Délégué à la défense" a été enregistrée, celle de M. Charles CHIARAMONTI.

Le Conseil Municipal de Pietraserena :

Où l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin secret, le conseil a désigné à l'unanimité M. Charles CHIARAMONTI à la fonction de "Délégué à la défense".

Pour copie conforme.

DE_013_2026

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

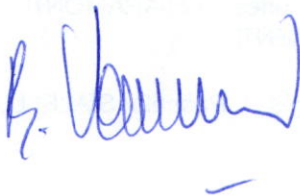
02B-212002265-DE_013_2026-DE

A G E D I

« Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Bastia, à compter de l'affichage et de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au maire dans les mêmes conditions de délai. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé. »

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Bernard VANNUCCI
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Vannucci', with a horizontal line underneath.

Anne-Marie ALESSANDRI
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alessandri', with a horizontal line underneath.